

PEPINIERE D'ENTREPRISES PULS 15



GUIDE DE CANDIDATURE

Appel à Candidatures 2026



Table des matières

I.	LA PEPINIERE PULS 15	3
1.1	Une pépinière thématisée.....	3
1.2	Une offre de service de qualité	3
1.3	Je suis curieux(se) : qui est derrière Puls 15 ?.....	4
II.	QUE M'APPORTE LA PEPINIERE ?	5
III.	CA M'INTERESSE ! MON ENTREPRISE EST-ELLE ELIGIBLE ?.....	6
3.1	A qui s'adresse l'appel à candidatures ?.....	6
3.2	Critères de sélection	6
IV.	JE VEUX CANDIDATER ! COMMENT ÇA SE PASSE ?	8
4.1	Etapes de sélection des projets.....	8
4.2	Dépôt du dossier de candidature - modalités pratiques	9
V.	RGPD ET AUTORISATION DE DIFFUSION DES DONNEES.....	10



I. LA PEPINIERE PULS 15

1.1 Une pépinière thématisée

La pépinière d'entreprises Puls 15 a pour ambition de favoriser le développement d'une ville plus durable et innovante. Pour ce faire, Puls 15 propose une offre d'accompagnement et une offre d'hébergement à de jeunes entreprises ayant la volonté de développer une activité pérenne et durable sur le territoire d'Annemasse Agglo et qui se retrouvent dans l'une ou l'autre des thématiques suivantes :

- **Ville durable** (construction, mobilité, énergie, alimentation, réemploi, etc.)
- **Ville inclusive** (santé, bien-être, handicap, solidarité) – à l'exclusion des praticiens
- **Economie Sociale et Solidaire ([ESS](#))**
- **Responsabilité Sociétale des Entreprises ([RSE](#))** (engagement fort dans leur politique RSE)
- **Innovation** - lieu totem de la French Tech Alpes – Genevois français, la pépinière accompagne plus largement toute entreprise innovante du territoire.

Vous êtes entrepreneur et vous retrouvez dans les thématiques de notre pépinière ? Votre entreprise est déjà immatriculée (ou est sur le point de) et vous avez besoin de locaux et d'être accompagné(e) pour maximiser les chances de succès de votre entreprise ? Vous avez envie de rejoindre un lieu où vous ne serez plus seul(e) et aurez l'opportunité d'échanger avec des pairs ?

ALORS... REJOIGNEZ-NOUS !

1.2 Une offre de service de qualité

La pépinière Puls 15 réunit toutes les conditions pour que les entrepreneurs maximisent leurs chances de réussite.

Nous proposons aux entrepreneurs un accompagnement individuel et collectif qui contribue à :

- Accélérer le développement de leur entreprise
- Maximiser leur impact social, environnemental et territorial
- Faciliter la mise en réseaux, avec différents types d'acteurs

Depuis 2026, Puls 15 est labellisée « [Booster de Réussite](#) » OR – le plus haut niveau du label décerné

par l'association AURA PEP'S. Ce label valorise les structures qui s'engagent au quotidien pour accompagner les entrepreneurs avec professionnalisme et impact.

Ce label est une belle reconnaissance de la qualité de l'accompagnement proposé par la pépinière et une vraie garantie pour les porteurs de projet et jeunes entreprises qui nous font confiance.

Vous avez envie de mettre toutes les chances de votre côté ?

ALORS... REJOIGNEZ-NOUS !

1.3 Je suis curieux(se) : qui est derrière Puls 15 ?

- **Puls 15, une pépinière portée par Annemasse Agglo**

En 2015, [Annemasse Agglo](#) a décidé de créer un pôle dédié à la Ville Durable en réponse aux enjeux relatifs à un développement urbain particulièrement dynamique sur le territoire. Les objectifs de la démarche étaient ainsi d'encourager, d'accompagner et de stimuler l'ensemble des acteurs pour développer et généraliser les produits, services, usages et pratiques de la « ville durable » et ainsi de favoriser la croissance d'activités et la création d'emplois pérennes dans les filières liées à la ville durable. C'est ainsi que la pépinière a vu le jour en réponse à ces deux grands objectifs.

- **Puls 15, une pépinière animée par la Maison de l'Eco**

Puls est une marque d'Annemasse Agglo qui est animée par la [Maison de l'Eco](#), l'agence de développement économique locale. Depuis plus de 30 ans, la Maison de l'Eco œuvre au dynamisme de l'économie locale, en accompagnant entreprises, porteurs de projet et territoires vers un avenir durable. La Maison de l'Eco aide les collectivités à adopter des stratégies de développement économique ambitieuses, en collaborant étroitement avec les acteurs économiques pour mieux répondre à leurs besoins.

Plus d'infos sur Puls : <https://www.puls-locomotive.com/>

II. QUE M'APPORTE LA PEPINIERE ?

- **Accompagnement et mise en réseau : une offre complète**

La pépinière Puls 15 vous permet, au-delà de l'accès à un hébergement, de bénéficier d'une offre complète pendant 3 ans :

- **Un suivi personnalisé**, avec 6 à 8 RDV individuels par an ;
- **Des services partagés** (imprimante, internet) ;
- L'accès à des salles de réunions équipées et à une cuisine partagée ;
- Un accueil assuré par le gestionnaire de la pépinière 4 matins/semaine ;
- **8 formations proposées par an**, dont 2 au sein de la pépinière et 6 dans des lieux partenaires ;
- Des évènements de réseautage ;
- L'intégration au sein de la communauté d'entrepreneurs Puls 15 ;
- **La mise en lien avec notre réseau** de partenaires et d'experts locaux ;
- La préparation à la sortie de la pépinière.

L'accompagnement repose sur une relation de confiance entre l'entrepreneur et le conseiller. Cela implique notamment que l'entrepreneur fournisse au conseiller toutes les informations nécessaires pour lui permettre d'apporter son concours dans les meilleures conditions.

Il est entendu que l'entrepreneur conserve son libre arbitre en tant que chef d'entreprise et reste seul responsable des décisions et choix qu'il/elle adopte au sein et concernant la stratégie et développement de son entreprise.

- **Un hébergement à prix aidé**

La pépinière Puls 15 vous permet d'accéder à des locaux privatifs à prix aidés (bureau 1 place, bureau 2 places, bureau 6 places, atelier) en fonction de vos besoins et pour une durée de 3 ans.

Les tarifs progressent au fil de vos années d'hébergement, afin que vous soyez en capacité d'accéder à des locaux aux prix du marché à votre sortie de pépinière.

A l'issue de la première année en pépinière, un point d'étape sera réalisé pour valider la poursuite de votre accompagnement et de votre hébergement pendant les 2 ans restants.

La pépinière Puls 15 mobilise des moyens importants (hébergement, accompagnement, formation, etc.) pour accélérer la réussite entrepreneuriale de ses propulsés (nom donné aux entrepreneurs accompagnés en pépinière).

Ce sont près de 1 750 € qui sont mobilisés pour la réussite de chaque projet, sur le seul volet « accompagnement ».

III. CA M'INTERESSE ! MON ENTREPRISE EST-ELLE ELIGIBLE ?

3.1 A qui s'adresse l'appel à candidatures ?

L'offre pépinière s'adresse aux :

- Entreprises de moins de 2 ans au moment de l'entrée en pépinière¹
- Entreprises ayant une activité en lien avec les thématiques du lieu (cf I)
- Entrée soumise à validation d'un comité d'experts et aux élus référents d'Annemasse Agglo

3.2 Critères de sélection

Votre candidature sera étudiée au regard des critères suivants :

- **Ancrage sur le territoire**

Votre entreprise a vocation à s'installer, dans un premier temps, sur le territoire et à contribuer au développement de celui-ci.

Vous vous inscrivez dans l'écosystème territorial et y développez des partenariats.

¹ **Si vous êtes sur le point de créer votre entreprise** mais qu'elle n'est pas encore immatriculée au moment du dépôt de votre dossier, ce n'est pas un problème tant que cela est prévu prochainement. **Vous en êtes encore au stade du projet ou votre entreprise a plus de 2 ans ?** Si votre activité est en lien avec les thématiques du lieu, vous pourriez être intéressés par **notre offre de coworking**. Pour en savoir plus, contactez-nous via [notre formulaire en ligne](#).

- **Caractère innovant et impact positif**

Votre projet a pour ambition – à son échelle – la transformation de l'économie et de la société. Il s'inscrit dans au moins l'une des thématiques de la pépinière, à savoir : Ville durable (construction, mobilité, énergie, alimentation, réemploi, etc.) | Ville inclusive (santé, bien-être, handicap, solidarité) – à l'exclusion des praticiens | Economie Sociale et Solidaire (ESS) | Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) (engagement fort dans leur politique RSE) | Innovation

- **Maturité**

Vous avez déjà posé un premier modèle économique et vous vous êtes confronté(e) à l'extérieur (échanges avec vos futurs partenaires/clients/bénéficiaires, premières réalisations opérationnelles...). Votre entreprise est déjà immatriculée ou le sera à la date d'entrée en pépinière.

- **Potentiel de viabilité du modèle économique**

Votre projet a vocation à atteindre un équilibre économique. Le modèle économique projeté est marchand ou hybride².

- **Adéquation personne(s) / projet**

Votre projet est votre priorité actuelle. Vous disposez de qualités entrepreneuriales³ et l'équipe construite fait sens pour mener à bien le projet.

- **Dynamique d'accompagnement**

En tant que candidat à l'intégration de la pépinière Puls 15, vous êtes disponible pour vous consacrer au développement de votre projet et participer à tous les temps qui vous seront proposés (accompagnement individuel, formations collectives, temps conviviaux).

Vous avez envie d'être accompagné(e) et êtes à la recherche de conseils externes.

² Un modèle économique hybride associe des ressources marchandes (ventes de biens/de services, cotisations...) et des ressources non marchandes (subventions, mécénat, bénévolat...).

³ Ténacité, persévérance, sens pratique, vision, pragmatisme, aptitude à prendre des risques...

Vous avez la volonté d'intégrer et de participer activement à la vie de la pépinière et vous retrouvez dans les valeurs de responsabilité sociétale et de durabilité chères à Puls 15.

IV. JE VEUX CANDIDATER ! COMMENT ÇA SE PASSE ?

4.1 Étapes de sélection des projets

Avant d'intégrer la pépinière, il faudra passer par quelques étapes **toutes obligatoires** !

1. Dépôt de votre **dossier de candidature** par mail, avant le 08 novembre 2026⁴.
2. Un relevé intermédiaire des candidatures sera effectué le 21 octobre.
3. Une réponse vous sera donnée sur la compatibilité ou non de votre profil avec la pépinière.
4. Si votre profil est compatible avec la pépinière, vous êtes présélectionné : plusieurs RDV seront alors fixés (1 RDV visite de la pépinière et questions complémentaires, 1 RDV centré sur le passage en comité d'agrément) afin de vous présenter plus en détail la pépinière et de vous accompagner au passage devant un comité d'experts.
5. Transmission par vos soins d'un dossier présentant de manière détaillée votre activité (Business Plan, Prévisionnel, etc.).
6. Validation technique de votre dossier par l'équipe Puls.
7. Passage en comité d'agrément.
8. Validation des élus référents d'Annemasse Agglo.
9. Entrée chez Puls 15 pour une durée d'1 an.
10. Au bout d'1 an, 2^{ème} passage devant le comité d'agrément pour valider la poursuite de l'hébergement (2 ans supplémentaires).

⁴ Les organisateurs se réservent le droit de prolonger la période de dépôt des candidatures.

4.2 Dépôt du dossier de candidature - modalités pratiques

La première étape pour candidater à l'entrée en pépinière consiste à compléter le dossier de candidature.

Si vous avez des interrogations sur la manière de compléter votre dossier de candidature, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contact@puls-locomotive.com (merci de nous partager votre numéro de téléphone dans votre signature mail, que nous puissions vous répondre oralement si nécessaire).

Il n'y a aucune question piège : ce dossier a comme unique but de vous présenter à nous le plus justement possible, afin que nous déterminions si la pépinière Puls 15 est bien adaptée à votre entreprise et à vos besoins !

Votre dossier devra :

- Être remis sous la forme d'un dossier compressé (nommé NOMDUPROJET) comprenant :
 - Le dossier de candidature (nommé NOMDUPROJET_DOSSIERCANDIDATURE) ;
 - Les annexes (nommées NOMDUPROJET_NOMDELANNEXE).
- Être envoyé par mail à contact@puls-locomotive.com en indiquant dans l'objet du mail :
Candidature AAC 2026

Utilisation de l'intelligence Artificielle (IA) : vous prévoyez d'utiliser l'IA pour la constitution de votre dossier de candidature ? Merci de **préciser quels sont les documents concernés** et la **part d'utilisation d'IA estimée** pour la conception de ces derniers.

Pensez à l'impact écologique de l'IA, utilisez-la de manière raisonnée.

V. RGPD ET AUTORISATION DE DIFFUSION DES DONNEES

Les données et informations collectées dans le processus de candidature sont considérées comme confidentielles. Elles ne sont communiquées ou susceptibles de l'être qu'à nos financeurs et partenaires (Maison de l'Eco, Annemasse Agglo, Initiative Genevois), à des fins d'évaluation du projet. Les personnes ayant accès à ces données sont tenues à un devoir de confidentialité. Cependant, il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la protection de vos droits en matière de propriété intellectuelle.

En candidatant, vous autorisez la communication des données collectées sans contrepartie financière ni condition aucune.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2018 et à l'article 13 du règlement européen n° 2016/679 RGPD relatif aux informations à fournir lorsque des données à caractère personnel sont collectées :

- La Maison de l'Eco est responsable du traitement des données collectées dans le cadre du présent appel à projets.
- Les finalités du traitement de ces données sont présentées précédemment dans le règlement.
- Les catégories de destinataires sont présentées précédemment dans le règlement.
- Les données seront conservées jusqu'à 10 ans après l'envoi des informations.
- En tant que candidat, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Pour exercer ce droit, vous pouvez contacter contact@puls-locomotive.com

